

Le mineur dans la tourmente des violences conjugales

Espace Reuilly Paris 12^e
Jeudi 28 janvier 2016

Organisé par



Programme & inscriptions www.rebondire.org

ARGUMENTAIRE

La violence d'une famille qui se déchire dépasse la somme des violences de ses membres. L'enfant d'un couple en débat violent peut être à la fois témoin, victime mais aussi acteur. Jusqu'où est-il impliqué ? Jusqu'où s'implique-t-il ? Quelle que soit sa souffrance, son avenir psychologique et social dépend grandement des interventions qui doivent rapidement aider le système familial à réduire et à gérer son implosion. Ce vœu d'agir vite se heurte à de multiples obstacles, malgré l'apport des réformes judiciaires. Comment rompre le cercle vicieux de la violence, de la manipulation et de la passivité ? Des amis de l'école, du collègue, du lycée, certains professionnels tels que le Conseiller Principal d'Education, l'assistante sociale, sont souvent les premiers alertés. La CRIP, cellule de recueil des informations préoccupantes, le Parquet où parviennent les signalements, et la vigilance des services de Police et de Gendarmerie qui reçoivent mains courantes et plaintes des adultes, mais interviennent aussi en urgence à domicile, jouant un rôle méconnu de régulation, établissent autant que possible la réalité des faits, sur laquelle reposeront les procédures ultérieures. A tous les niveaux de ces organes, la présence de psychologues permet d'approfondir le sens des problématiques et des interventions.

Enfant en souffrance, cet enfant est-il en danger ? Cette question reste posée. Avocats et conseils, dont

ceux qui se spécialisent dans l'assistance aux mineurs, participent aux procédures judiciaires, au débat éducatif et de l'autorité parentale qui est le domaine du Juge aux Affaires Familiales, et/ou au débat de l'enfance en danger sous l'autorité du Juge des enfants. Les experts, dont le psychiatre et le psychologue, sont souvent commis dans des procédures multiples contemporaines, lorsque dans les mêmes temps se jouent les enquêtes menées sous l'autorité du Procureur de la République, par le Juge aux Affaires Familiales, et par les services socio-éducatifs pour le Juge des enfants.

Parallèlement à l'action pénale, et dans la mesure où les violences conjugales sont le plus souvent considérées comme difficilement atteignables par la médiation, la dimension du soin et du thérapeutique, notamment en thérapie familiale, prend toute sa dimension réparatrice: permettre à l'enfant une autonomie suffisante pour marquer sa propre existence, préserver autant que possible ou reconstruire des liens parent - enfant vivables, différencier les violences entre adultes de la parentalité, voire permettre au grand enfant et à l'adolescent de jouer leur rôle personnel dans les interactions qui feront évoluer le sens commun de cette famille-là.

Nous vous invitons à emprunter ce chemin d'incertitudes et d'ambivalences et à échanger sur la question de l'enfant à partir de ces points de vue originaux d'intervenants de champs différents.

INTERVENANTS CONFIRMÉS

Bernard Durand, coordinateur de formation à l'Ecole Nationale de la Magistrature, ancien juge aux affaires familiales et juge des enfants.

Dominique Attias, avocate à la Cour, vice-Bâtonnière du Barreau de Paris.

Paul Messerschmitt, pédopsychiatre, Unité Médico-Judiciaire, Hôtel Dieu, expert près la Cour d'Appel de Paris.

Anne Parachout, psychologue, Brigade locale de protection de la famille, Boulogne-Billancourt.

Laëtitia Dhervilly, vice-Procureur, chef de la section des mineurs, Parquet du Tribunal de Grande Instance.

TARIFS D'INSCRIPTION

Inscription individuelle

Avant le 1er décembre 2015 : 55€

Après le 1er décembre 2015 : 65€

Inscription formation continue*

Avant le 1er décembre 2015 : 95€

Après le 1er décembre 2015 : 115€

Etudiants (-28 ans) et adhérents CVM

Avant le 1er décembre 2015 : 25€

Après le 1er décembre 2015 : 35€

* Demande de dossier à association.cvm@gmail.com

INFORMATIONS PRATIQUES

Espace Reuilly

21 rue Hénard 75012 Paris

Métro 8 Montgallet, 6 Dugommier

Renseignements et inscriptions

www.rebondire.org

Association Centre de Victimologie pour Mineurs

Unité Médico-Judiciaire

Hôpital Hôtel Dieu 1, place du Parvis Notre Dame 75004 Paris

N° SIRET : 503 898 249 00027

N° d'organisme de formation continue : 11 7550917 75